

15 CENTIMES
BUREAU
ET REDACTION
Rue de la République, 11
Toucoing, rue Carnot, 23
Abonnement 30 francs par an
Paris, 12, rue de Valenciennes, 10
France, 12, rue de Valenciennes, 10
France, 12, rue de Valenciennes, 10

Journal de l'Est

JEUDI
29
DECEMBRE 1921
Les ANNONCES
et les ABONNEMENTS
sont reçus
71, Grande-Rue, Roubaix
33, rue Carnot, Toucoing

ROUBAIX : Téléph. 24; Inter. 1190. DIRECTRICE : Madame Veuve ALFRED REBOUX. TOURCOING : Téléph. 37

Les premiers résultats de la Conférence de Londres

Inquiétude à Bruxelles; satisfaction à Berlin; espoirs à Moscou; la Conférence de Londres commence à porter ses fruits. D'après le "Times", la décision avait été prise par M. Lloyd George et M. Brand de convoquer Tchitcherine et Litvinoff pour étudier avec eux la réorganisation de la Russie. On attend avec impatience les décrets qui ne manqueront pas d'être donnés à cette inquiétante nouvelle. Le Conseil Suprême aura déjà beaucoup à faire s'il veut étudier les moyens de contredire l'Allemagne à payer; les représentants des soviets ne bougeront qu'après avoir une confusion dont la France et l'Angleterre souffrent déjà trop. Mais il est naturel que tous les ennemis de l'ordre et de la paix cherchent à profiter des fautes commises par les Alliés. A Berlin, on a pris la résolution, d'ailleurs naturelle, d'attendre la Conférence de Londres. On estime que la Conférence de Londres a complètement changé la situation et qu'il ne faut pas prendre trop au sérieux les menaces de la Commission des réparations. Le Cabinet d'empire a entendu M. Hasenstein, directeur de la Reichsbank, qui s'est mis en rapport, pendant son séjour à Londres, avec les principaux représentants du monde des affaires. Mais si à Berlin on se laisse aller à l'optimisme parce que l'on met tous ses espoirs en l'Angleterre, à Bruxelles la France est accusée de vouloir conclure un arrangement avec l'Angleterre aux dépens de la priorité belge. On y affirme que l'Allemagne ne paiera en 1922 que 500 millions de marks sur lesquels la France toucherait 300 millions, qui à leur tour à 1 milliard 300 millions pour sa priorité, ne recevrait que 250 millions de marks. Or, les Belges comptent sur le Cabinet Theunis, considéré comme un Cabinet d'affaires, pour préparer la restauration financière et économique du pays. La dette publique n'est pas inférieure à 35 milliards de francs et la majorité du Parlement se prononce pour une politique de fermeté à l'égard de l'Allemagne. Les journaux belges manifestent une vive inquiétude que le gouvernement français cesse de calmer, espérances. La coopération franco-belge est plus utile que jamais, car tout indique que les débats de Cannes seront indécis. F. G.

LES RÉPARATIONS

La mission du D^r Fischer à Paris

Paris, 28 décembre. — Le docteur Fischer, secrétaire d'Etat et président de la Knipfaster-Kommission a quitté Berlin aujourd'hui, à destination de Paris où des pourparlers sont tendus pour lui permettre de poursuivre les négociations.

Le memorandum allemand

Le docteur Fischer, qui entrera en communication avec la Commission des réparations, soumettra à celle-ci toute une série de propositions qui constituent les réponses provisoires de l'Allemagne aux trois questions posées dans la note de la Commission. Le délégué allemand soumettra aux Alliés une série de mémorandums qui contiendront, longuement motivés, les explications exigées par la Commission des réparations, des détails précis sur les nouveaux projets d'impôts et leur rendement, et, enfin, des propositions concernant la façon dont l'Allemagne entend acquitter les échéances de janvier et février. Le gouvernement allemand a choisi la voie de négociations directes et verbales pour ne pas donner lieu à une réponse écrite qui pourrait ne pas satisfaire à toutes les exigences des Alliés. Ce n'est que lorsque le secrétaire d'Etat Fischer aura trouvé un terrain d'entente avec la Commission des réparations, que le gouvernement impérial reprendra d'une façon définitive et par écrit, aux questions des Alliés, cette note qu'il avait déjà, en l'occurrence, que confirmer l'accord élaboré à Paris.

L'échéance du 15 janvier

Berlin, 28 décembre. — Le "Lokal Anzeiger" déclare que l'Allemagne aura en tous cas 250 millions de marks à payer le 15 janvier. Les milieux financiers allemands ont d'ailleurs, dit la seule façon de se la procurer, est d'utiliser la réserve or de la Reichsbank.

La réduction d'un tiers des livraisons de coke à la Lorraine et au Luxembourg

Paris, 28 décembre. — A propos de la réduction de la Commission des réparations d'un tiers, on fait observer que c'est la première fois, depuis le traité, que la Commission est appelée à délibérer sur un abaissement de l'Allemagne. Le second cas remonte au mois de mars 1921; la Commission dut signaler le non-paiement du premier milliard. On sait que l'Allemagne doit livrer 15000 tonnes de coke par jour, pour la Lorraine et le Luxembourg. Au début de décembre, les conditions climatiques ayant paralysé les transports, les livraisons tombèrent à 8000 tonnes. Dès le 15 décembre, elles remontèrent sur l'ordre du gouvernement allemand à 12000 tonnes. Mais depuis le 15 décembre, elles retombèrent sans raison apparente à 9 ou 10000 tonnes.

A WASHINGTON

LA LIMITATION DES SOUS-MARINS

Washington, 28 décembre. — Le délégué français a reçu la réponse de son gouvernement sur la question des sous-marins. Elle est la suivante: on dit que la France renoncerait la proposition américaine, abandonnant le statut qui a été en ce qui concerne les sous-marins.

A New-York, les journaux ont écrit, sans doute que la France se cédera pas sur la question des sous-marins.

Voit, page 2, nos DÉPÊCHES de la DERNIÈRE HEURE.

Le Conseil Suprême de Cannes

LES DÉLÉGATIONS. — LA PREMIÈRE RÉUNION AURA LIEU LE 6 JANVIER

Cannes, 28 décembre. — Les délégations anglaise, américaine, japonaise, italienne, belge et française qui participeront au Conseil suprême, descendront toutes dans le même hôtel, où deux étages leur sont réservés.

Les réunions du Conseil suprême se tiendront dans la grande salle du Cercle nautique, promenade de la Croisette.

La première réunion aura lieu le 6 janvier et durera une dizaine de jours.

La villa "Valletta", où s'est installé M. Lloyd George, a été gracieusement mise à sa disposition par Mme Vve Or-Lowise.

Les délégations, composées chacune d'un ministre, des délégués, des secrétaires, comprendront environ deux cents personnes.

La délégation américaine arrivera le 29 décembre, la délégation anglaise le 1^{er} janvier, et les autres délégations, le 6 janvier.

SIR ROBERT HORNE VA PARTIR POUR CANNES

Londres, 28 décembre. — Le chancelier de l'Echiquier partira mercredi pour rejoindre M. Lloyd George en vue de la réunion du Conseil suprême qui aura lieu à Cannes la semaine prochaine.

Le chancelier de l'Echiquier, qui devrait quitter Londres en même temps que M. Lloyd George, était resté parce qu'il devait présider la Commission des experts qui étudie les projets du gouvernement relatifs à une organisation commerciale en vue de rétablir la situation économique en Europe.

LE PREMIER ANGLAIS SE DÉCLARE ENCHANTE

Cannes, 28 décembre. — M. Lloyd George a déclaré à M. Capron, maire de Cannes, pendant le trajet de la gare à la villa Valletta, où il séjournera, qu'il était ravi de l'accueil qui lui était fait et du beau soleil de Cannes. En même temps que M. Lloyd George, sont descendus du wagon, M. Stern, belle-sœur de Sir Albert Stern; Miss Stevens et le capitaine Frédéric Guest.

« L'OBSERVATEUR » AMÉRICAIN

Paris, 28 décembre. — On mande de Washington, de source anglaise, que le département d'Etat a, sur l'invitation adressée par M. Brand, désigné M. Harzy, ambassadeur des Etats-Unis, à Londres, pour représenter le gouvernement américain à la Conférence de Cannes. Sa position sera celle d'un "observateur", son mandat ne lui confère pas le droit d'intervenir dans les négociations, ou de lier les Etats-Unis à aucun projet.

LE CONGRÈS COMMUNISTE DE MARSEILLE

LES SYNDICATS ET LE PARTI EXTREMISTE

Marseille, 28 décembre. — Sous la présidence de M. Ferdinand Faure (Loire), le Congrès du parti communiste a tenu mardi, de 9 h. 35 à minuit 15, une séance entièrement consacrée à l'audition des orateurs ayant à leur tour pris la parole sur la thèse du Comité directeur, concernant les rapports des syndicats avec le parti communiste.

Le débat pour se résumer ainsi: le Congrès a à choisir entre trois thèses: celle du Comité directeur (pénétration du communisme dans les syndicats), celle qui développerait Mayoux et Lafont (l'indépendance des syndicats) et celle de Loriot (subordination des syndicats au parti, telle que l'a exposée la III^e Internationale au Congrès de Moscou en juillet 1921).

En raison de l'heure tardive, le vote a été remis à une séance ultérieure.

LA QUESTION AGRICOLE

Marseille, 28 décembre. — La séance du Congrès communiste est ouverte à 9 h. 30, sous la présidence de M. Jules Biant (Drome). On aborde immédiatement la discussion de la question agricole.

M. Jean Renaud, député de Lot-et-Garonne, qui développe la thèse du Comité directeur.

La doctrine agricole peut se condenser ainsi: La révolution consistera les terres non cultivées, les domaines possédés par ceux qui ne travaillent pas eux-mêmes; elle les répartira entre les paysans et les ouvriers agricoles qui en auront la jouissance perpétuelle et gratuite. La situation du paysan sera donc améliorée de façon radicale et qui lui sera sûre à des fermiers ou des propriétaires, a été partagée aussi.

M. Jean Renaud a exposé ce programme, se préoccupant de la propagation parmi les paysans et recommande tout spécialement la création de groupes communistes paysans.

POUR LES FAMILLES NOMBREUSES

Encore cent mille francs de prix

Le bel exemple du regretté Etienne Lamy, créant deux prix de 10.000 fr. chacun pour les familles les plus nombreuses et les plus laborieuses, aura été singulièrement contagieux. Après les 90 prix annuels de 25.000 fr. de la fondation Cognac-Jay et quelques fondations plus modestes, l'Académie française reçoit de nouveau une grosse donation de 105.000 francs de rente, destinée à fonder dix prix de 10.000 francs chacun pour les familles nombreuses.

Ces nouveaux prix, que l'Académie est autorisée à accepter par un récent décret du Président de la République, permettront d'attribuer des récompenses plus nombreuses dans les départements, comme ceux du Nord, de Bretagne et d'Alsace-Lorraine, où la natalité reste satisfaisante. Les prix porteront le nom de leur donatrice, Mme Spieers, née Fontaine.

Il faut ajouter que la donatrice a consacré l'usufruit de cette fortune. L'attribution de ces nouveaux prix est donc remise à une époque ultérieure.

Landru, rétabli, classe son dossier

Paris, 28 décembre. — M^r de Navieres du Treuil s'est rendu à la prison de Versailles où il a trouvé Landru dans un état de santé beaucoup plus satisfaisant. Le commandant continue à réviser et à annoter les pièces du volumineux dossier qu'il avait constitué pour les débats de la Cour d'assises.

Il est calme et, tout en continuant à affirmer qu'il n'a point assassiné les femmes disparues, déclare qu'il reste indécis sur la cour qui lui sera réservée, quel qu'il soit.

L'affaire de la Banque Industrielle de Chine

LE PROJET DU GOUVERNEMENT POUR LE RENFOULEMENT DE LA BANQUE

Paris, 28 décembre. — Voici le texte du



M. ANDRÉ BERTHELOT, administrateur de la Banque Industrielle de Chine

projet de loi déposé par le gouvernement sur le bureau de la Chambre.

L'article unique du projet est conçu: Le gouvernement français est autorisé à effectuer, d'accord avec le gouvernement chinois, les avances dues à la Banque en exécution du protocole du 7 septembre 1921 et qui restent à courir à la date du 31 décembre 1921, à la condition d'une opération de crédit ayant pour objet le sauvetage des intérêts matériels et moraux de la France en Extrême-Orient.

LE SÉNAT VOTE SIX BUDGETS

Instruction publique, Beaux-Arts, Commerce, Liquidation des stocks, Colonies, Agriculture

SEANCE DU MATIN

Paris, 28 décembre. — La séance est ouverte à 9 heures 40, sous la présidence de M. Léon Bourgeois.

LE BUDGET DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Au cours du débat, M. Léon Bourgeois a déclaré que les instituteurs intérimaires seront placés au fur et à mesure des postes disponibles et qu'à partir de 1923, les écoles du C.A.P. pour les stagiaires seront supprimées par la suppression de la partie écrite de l'examen.

En ce qui concerne les intérimaires de guerre dans les départements, où ils ne sont pas encore placés, un poste pourra leur être donné dès que sera voté un projet de loi autorisant 1.000 mises à la retraite.

En ce qui concerne l'avancement des instituteurs des deux premières classes, la durée du stage exigée est de sept ans.

Le plus, depuis l'augmentation des traitements du personnel enseignant, le Parlement voudrait réduire l'avancement à l'ancienneté au profit de l'avancement au choix.

Après ces déclarations, le Sénat est passé à la discussion des chapitres et a adopté le budget ordinaire de l'Instruction publique.

On traite le budget extraordinaire. Séance levée à 12 heures 30.

LE BUDGET DES BEAUX-ARTS

Les chapitres 9 à 39 sont adoptés. On passe à l'enseignement technique qui est voté; la doctrine agricole peut se condenser ainsi:

La révolution consistera les terres non cultivées, les domaines possédés par ceux qui ne travaillent pas eux-mêmes; elle les répartira entre les paysans et les ouvriers agricoles qui en auront la jouissance perpétuelle et gratuite. La situation du paysan sera donc améliorée de façon radicale et qui lui sera sûre à des fermiers ou des propriétaires, a été partagée aussi.

M. Jean Renaud a exposé ce programme, se préoccupant de la propagation parmi les paysans et recommande tout spécialement la création de groupes communistes paysans.

LE BUDGET DU COMMERCE

M. de Maszle demande des éclaircissements sur la situation de nos rapports avec l'Espagne. Cette question, répond le ministre, M. Dior, n'a jamais été portée par nous sur le terrain de l'amour-propre. (Très bien.)

Il s'agit uniquement d'une question d'intérêt. Nous souhaitons pouvoir conclure avec l'Espagne un arrangement qui donne satisfaction aux deux parties.

LA LIQUIDATION DES STOCKS

On vote des crédits pour liquider des marchés en cours, dit le rapporteur, M. Serre, mais il est bien entendu qu'à partir de 1922, chaque ministre conservera à son budget les liquidations qui lui incombent.

M. Faugant, après avoir donné de longs détails sur les opérations de liquidation, annonce la prochaine disparition de ces services. Tous les chapitres des stocks sont votés.

Le budget des Colonies est rapidement adopté. On passe à l'Agriculture.

ON INTERPELLE LA CHAMBRE

sur les accidents de chemins de fer sur la liquidation des biens allemands

SEANCE DU MATIN

Paris, 28 décembre. — La séance est ouverte à 9 heures 35, sous la présidence de M. F. Arago, devant une quinzaine de députés.

LES ACCIDENTS DE CHEMINS DE FER

La Chambre discute les interpellations sur les accidents de chemins de fer.

Après que MM. Girard et Aubriet eurent développé leur interpellation sur les catastrophes des Echets et des Batignolles, M. Le Troquer a énuméré les prescriptions qu'il a envoyées aux Compagnies pour prévenir les accidents, parmi lesquelles: Répétition des signaux sur les machines et le frein continu sur les trains de marchandises. Il a assuré qu'il a insisté auprès des Compagnies pour l'adoption d'un éclairage électrique sur les trains de voyageurs.

M. Gros a alors demandé au ministre de donner aux Compagnies des ordres impératifs. Enfin l'ordre du jour de confiance Fribourg fut voté à mains levées. Séance levée à 12 heures 30.

SEANCE DE L'APRES-MIDI

Paris, 28 décembre. — La séance est ouverte à 11 h. 30 sous la présidence de M. Arago, devant quelques députés.

PROJETS DIVERS ADOPTES

La Chambre adopte sans débat, 1^o le projet de loi tendant à modifier l'article 14 de la loi du 18 décembre 1915 sur les sociétés coopératives ouvrières de production et de crédit au travail; 2^o le projet de loi tendant à modifier l'article 14 de la loi du 18 décembre 1915 sur les sociétés coopératives ouvrières de production et de crédit au travail.

La Chambre adopte par 498 voix contre 0 le projet de loi tendant à autoriser la réception des droits, produits et revenus applicables au budget spécial de l'Algérie, après avoir adopté à mains levées la proposition de loi de M. Louis Marin tendant à l'organisation efficace du contrôle des dépenses engagées.

LA LIQUIDATION DES BIENS ALLEMANDS

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion des interpellations de M. Jager sur les scandales de la liquidation des biens allemands, en Alsace, et de M. Lesache sur les mesures que le Gouvernement compte prendre pour sauvegarder les intérêts de l'Etat et de l'Agriculture française dans la gestion des mines de potasse sequestrées.

M. Udry, député de Seine-et-Oise, développe une interpellation tendant à l'ajournement du projet sur l'amodiation des mines de potasse d'Alsace et à la nomination d'une Commission d'enquête. M. Udry déclare qu'il n'admet pas que M. Helmer, banquier au barreau de Colmar, ait pu être nommé séquestre de biens importants comme les mines de potasse d'Alsace.

M. Udry entreprend ensuite le procès de M. Koch qui a revendiqué une grande partie des mines. L'arrivera, dit-il, à des scandales plus qu'à des mouvements.

M. Udry — Nous demandons une Commission d'enquête.

La séance est suspendue.

REPRISE DE LA SEANCE

La séance est reprise à 17 h. 50. M. Udry continue son discours. Il expose longuement une entente entre quatre groupes financiers importants qui veulent accaparer les mines de potasse d'Alsace. Il termine en disant: « L'abbé Wetterlé a fait entendre la voix de l'Alsace; entendez-la, je vous en supplie, chasses ces oiseaux de proie. »

M. Lacotte, député de l'Aube, reprend le procès de M. Koch qui a revendiqué une grande partie des mines. L'arrivera, dit-il, à des scandales plus qu'à des mouvements.

M. Udry — Nous demandons une Commission d'enquête.

LA QUESTION DES LOYERS

Le sursis d'expulsion

Paris, 28 décembre. — La Commission de législation civile et criminelle du Sénat a examiné la proposition de loi votée samedi par la Chambre tendant à surseoir aux expulsions de locataires jusqu'au 1^{er} avril 1922.

Le projet est rallié au principe adopté par la Chambre pour les communes au-dessus de 50.000 habitants avec diverses modifications et notamment à la condition que le sursis ne pourra être accordé que moyennant une augmentation du loyer, arbitraire, à défaut d'accord amiable, par le juge de paix ou le juge des référés, suivant l'importance du loyer.

M. Morand, rapporteur, a été autorisé à déposer son rapport en séance publique avant la fin du mois.

J'ACCORD ITALO-RUSSE

LE TEXTE DES PRINCIPALES DISPOSITIONS

Rome, 28 décembre. — Un journal communiste publie le texte de l'accord italo-russe. Ce document comprend trois articles, dont voici les dispositions principales:

Les deux gouvernements s'engagent à s'abstenir de tout acte hostile et de toute propagande directe ou indirecte en dehors de leurs frontières respectives, contre les institutions du royaume d'Italie et de la République des Soviets. Le gouvernement russe s'engage à accorder immédiatement leur rapatriement à tous les Italiens, y compris les citoyens des provinces libérées qui se trouvent encore en Russie. Les deux gouvernements s'engagent à ne maintenir aucune forme de blocus contre leur pays respectif et à faire disparaître les obstacles qui ont empêché jusqu'ici la reprise du commerce entre les deux pays.

Les navires italiens et russes jouiront dans les ports des deux pays des mêmes droits et avantages accordés ordinairement aux marines marchandes étrangères. Chaque partie nommera des délégués de ses propres ressortissants pour l'exécution de l'accord. Les parties s'engagent à permettre, en ce qui concerne la Russie, sur son territoire et à commercer. Les délégués qui seront admis à pénétrer dans les territoires des deux pays, seront à l'abri de toute mesure de coercition civile ou militaire.

LES RECLAMATIONS RECIPROQUES

Rome, 28 décembre. — Après la signature de l'accord italo-russe, M. Voronski et le marquis Della Torretta ont signé une déclaration sur la reconnaissance des réclamations mutuelles des deux pays. En voici le résumé:

LES ÉVÉNEMENTS D'ÉGYPTE

L'Angleterre y trouverait un prétexte pour une annexion définitive

Le Caire, 28 décembre. — L'état politique de l'Egypte est loin d'être satisfaisant, ainsi que le démontrent les émeutes de ces jours derniers, provoquées, en partie, par les mesures de répression du gouvernement britannique contre Zaglouli pacha et les nationalistes.

Selon certaines informations, l'Angleterre veut la rupture qui se produit actuellement.

On annonce de bonne source, que de profondes modifications vont être immédiatement apportées à l'administration du protectorat: Lord Alenby serait investi de pouvoirs dictatoriaux et toutes les libertés accordées jusqu'ici seraient suspendues. Ce ne serait plus un protectorat que de nom, et la réalité deviendrait à un anneau pur et simple. On lui accorderait l'éligibilité de « provisoire » pour calmer les appréhensions des puissances, mais on sait à quoi le provisoire britannique aboutit, quand il s'installe quelque part.

Une manifestation à Berlin

Berlin, 28 décembre. — Les membres de la colonie égyptienne ont manifesté hier après-midi devant l'ambassade d'Angleterre. Ils ont défilé dans une trentaine de files devant l'ambassade en criant: « A bas l'Angleterre! L'Egypte doit être libre. Ils portaient le drapeau national turc et ont distribué des tracts portant cette inscription: « Egyptiens debout pour la délivrance du joug anglais. » Il n'y a pas eu d'incident.

La C.G.T. contre les extrémistes

LA SCISSON S'ACCOMPLIT

Paris, 28 décembre. — La C.G.T. publie une déclaration qui est une réponse aux déclarations prises par le dernier congrès international des extrémistes rue de la Grande-aux-Belles. Comme on pouvait le prévoir, elle refuse d'en tenir compte et elle considère que la seule tenue de ce congrès constitue en fait la scission. D'ores et déjà, elle distribue directement les cartes de membres confédérés aux syndicats et aux minorités syndicales respectives de la discipline et des règlements confédérés. C'est dire qu'elle reconnaît comme régulières et comme adhérentes les organisations déjà existantes ou nouvellement constituées qui abandonneraient les fédérations et les unions départementales ralliées à la tendance extrémiste.

Habiles à manœuvrer, les deux fractions syndicalistes en conflit ne veulent prendre, ni l'une ni l'autre, les responsabilités de la rupture définitive et cela pour ne pas être accusés d'avoir provoqué la division des ouvriers. Mais, en fait, la scission est réalisée. Elle ne sera officielle pourtant que le jour où les extrémistes auront, comme ils l'ont annoncé, constitué leur C. G. T. révolutionnaire.

LES DOMMAGES DE GUERRE

LES INTERETS SUR LA PERTE SUBIE ET LES COOPÉRATIVES

Paris, 28 décembre. — M. de Lubersac vient d'adresser la lettre suivante aux présidents de coopératives de reconstruction:

Monsieur le Président, Certains présidents de Sociétés Coopératives de reconstruction nous ont demandé de leur faire connaître si les intérêts dus à leurs adhérents sur la perte subie devaient revenir à la Société ou aux sociétaires.

Nous avons l'honneur de vous rappeler que la circulaire ministérielle n° 1111 a réglé la question des intérêts dus aux sinistrés sur la perte subie.

Au reçu, par le sinistré, de ses certificats de créance, la Coopération doit, d'accord avec celui-ci, faire connaître à la Préfecture le montant exact des indemnités dont il a confié la gestion à la Société. D'accord toujours avec le sinistré, une ventilation est opérée entre les différents certificats de créance, ventilant la perte et le préjudice sur les intérêts dus pour la perte subie.

Si ces intérêts font partie des sommes pour lesquelles il a été donné un mandat de gestion, ils sont évidemment payés à la Coopération; dans le cas contraire, ils sont versés au sinistré. Si le mandat de gestion porte sur la totalité du certificat de créance pour dommages immobiliers, les intérêts sont également payés à la Société.

UNE GRAVE MESURE DE LA SUISSE

Plus de droit d'asile aux déserteurs et aux réfractaires

De nombreux Belges et Français vont devoir se réfugier dans un autre pays

Un journal belge annonce que la Suisse a pris, au sujet des déserteurs et des réfractaires étrangers, un arrêté qui commence à produire ses effets. Les déserteurs qui ne pourraient pas être considérés comme pouvant bénéficier du droit d'asile, ils sont invités à quitter le pays.

Cependant, au département fédéral de justice et de police, on déclare vouloir agir avec la plus large tolérance. Les déserteurs se orienteront pas livrés à la police de leur pays d'origine. Ils peuvent être tolérés en Suisse si leur casier judiciaire est vierge de toute condamnation de droit commun ou si ces condamnations n'ont pas un caractère recouvrant une certaine gravité. Au cas de refus d'un sursis, l'intéressé peut recourir à l'autorité fédérale qui décide si, oui ou non, il y a lieu de continuer à le tolérer sur le territoire.

Il est à remarquer que de nombreux Belges et Français — sujets peu intéressants — sont réfugiés en Suisse depuis la guerre. Comme la plupart d'entre eux ont un casier judiciaire copieusement garni, ils vont devoir chercher un autre refuge.

PETITES NOUVELLES

On annonce de Berlin qu'une première réunion des chefs de cabinets de la France et de la Belgique aura lieu prochainement, portant sur 30.000 fonctionnaires.

Un ancien juge de paix de Falaize vient d'être arrêté, à Caen, pour détournement de titres opérés en 1919, lors de l'apport de scellés chez un commerçant de Falaize, déceuré.

Suivant le "Vorwärts", le ministre d'Empire de la justice, sur le désir du président Ebert, a gracié six condamnés politiques à l'occasion des fêtes de Noël. Ces condamnations avaient été prononcées pour participation à l'insurrection de mars dernier.

Le tribunal correctionnel d'Anvers a condamné à 3.000 francs d'amende, à l'insertion et à l'affichage du jugement, des bouchers de Saint-Florentin qui vendent leur viande à des prix supérieurs à ceux indiqués par la circulaire préfectorale.

Après avoir été interpellé pendant plusieurs années, par raison d'hygiène, le 30 des confettis sur la voie publique sera autorisée, cette année, pendant les fêtes de la Mi-Carême, à Paris.

Lettre de Bruxelles

LA PRIORITE BELGE. — UNE NOTE DE LA FRANCE. — LE JEU DE L'ANGLETERRE. — L'OPINION PUBLIQUE. — LA TACTIQUE DE M. JASPAR. — UNE IDEE.

(D'un correspondant particulier)

Bruxelles, 28 décembre 1921. La note officielle du Gouvernement français sur la question de la priorité belge, a été fort bien reçue par l'opinion publique. Elle fait aujourd'hui, que ce n'est pas la France, mais l'Angleterre, qui veut obtenir de nouveaux sacrifices, en 1922, en faveur de l'Allemagne. Et cette précision, nécessaire pour établir les responsabilités, met à l'aise la Belgique pour sa conduite de demain.

D'ailleurs, c'est toujours avec joie qu'elle accueille une preuve de la sympathie de la France, et de savoir, une fois encore, que celui-ci ne veut pas, pour lui-même, donner chaud au cœur. Ces choses-là peuvent s'expliquer, sans doute; mais on les sent, et cela suffit. Reste ensuite l'Angleterre. Qu'est-ce qu'elle veut et qu'est-ce qu'elle nous veut? Elle a déjà eu un morceau du Congo que nos troupes avaient conquis sur l'Allemagne. Elle a eu une partie importante du premier versement allemand, sous prétexte que le paiement de ses frais d'occupation en Belgique devait passer avant le règlement de nos sinistrés ou de nos invalides ou de nos combattants.

Aujourd'hui, si l'on défend bien la pensée brumeuse de Londres, c'est au profit de l'Allemagne qu'il faut nous sacrifier, afin que l'Angleterre puisse faire de bonnes affaires avec Berlin. Cela, aucun Belge ne l'admettra. Il n'y a pas une voix, pas un journal, pour insinuer ou conseiller le contraire.

M. Theunis, qui disait que notre droit à la réparation des forfaits de l'Allemagne était sacré, est certain d'avoir avec lui la majorité, l'énorme majorité de la Belgique, et M. Jaspar, en défendant, nettement, clairement, ce droit, même contre l'Angleterre, agit dans le sens de l'opinion publique. On sait bien que notre Ministère des Affaires étrangères aime à loucher, à flirter, tantôt avec Paris